

ASSEMBLÉE NATIONALE25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)****AMENDEMENT**

N ° AC81

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompart, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 3

À l’alinéa 13 supprimer les mots :

« mettent en œuvre toute action visant à répondre durablement aux besoins en emplois nécessaires pour assurer la souveraineté alimentaire et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer de la mission de l’enseignement agricole l’objectif de répondre aux besoins en emplois de l’agriculture et de l’agroalimentaire.

Il importe de recentrer les objectifs de l’enseignement agricole sur l’éducation, la formation technique et la transition agroécologique, sans le soumettre directement aux fluctuations et exigences du marché de l’emploi. Une approche trop utilitariste pourrait restreindre la portée et la qualité de l’enseignement dispensé. L’enseignement agricole doit au contraire rester fidèle à ses principes fondamentaux d’excellence académique et de soutien à l’innovation technique, économique, sociale... L’enseignement agricole public doit préparer les étudiants à répondre non seulement aux besoins actuels mais aussi futurs de la société, encourager les secteurs émergents et anticiper les évolutions technologiques et environnementales, plutôt que se mettre au service des employeurs.